

## Questionnaire relatif à la présence d'amiante

### Coordonnées du demandeur :

Nom et Prénom / Nom de la société :

.....

Adresse / Siège social :

.....

.....

Numéro de T.V.A. : .....

Téléphone fixe : ..... G.S.M. : .....

Courriel : .....

### Coordonnées du bien :

Rue : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Références cadastrales : .....

### Objet de la demande de permis d'urbanisme :

.....

.....

Y a-t-il une présence d'amiante avérée sur le site ? OUI NON

En cas de réponse positive, complétez le questionnaire ci-après et, le cas échéant, joignez à votre demande les références de l'entreprise agréée chargée du chantier de démolition et retrait d'amiante.

Y a-t-il une suspicion de présence d'amiante sur le site ? OUI NON

En cas de réponse positive, faites procéder à un inventaire amiante par une entreprise agréée et joignez cet inventaire à la demande. En cas de présence d'amiante, complétez le questionnaire ci-joint.



**Quelle sera la puissance installée des machines pour le travail ou le nettoyage à haute pression des produits contenant de l'amiante ?**

Inférieur à 20kW (classe 3)

Egale ou supérieure à 20kW

**Si elle est égale ou supérieure à 20kW quelle sera la capacité installée de production de produits finis pour le travail ou le nettoyage à haute pression des produits contenant de l'amiante ?**

Inférieure à 200t/an (classe 2)

Egale ou supérieur à 200t/an (classe 1)

**Le projet sera-t-il soumis à un chantier d'enlèvement, de décontamination ou d'encapsulation d'amiante, de bâtiments ou d'ouvrage d'art contenant de l'amiante y compris les installations annexes (à l'exception des installations de traitement de déchets d'amiante par procédé thermique ou chimique visées par la rubrique 90.23.05) ?**

OUI

NON

**Si oui :**

**L'imprégnation, encapsulation ou enlèvement de joints de portes, de plaques foyères, de mastics et de caoutchoucs contenant de l'amiante dans une même unité technique et géographique d'exploitation sera :**

Inférieur ou égale à 10 m (rien)

Entre 11 m et 19 m (classe 3)

Egale ou supérieure à 20 m (classe 2)

**L'imprégnation, encapsulation ou enlèvement de calorifuge recouvrant les tuyauteries sera :**

Inférieur ou égale à 5 m (rien)

Entre 6 m et 9 m (classe 3)

Egale ou supérieure à 10 m (classe 2)

**L'imprégnation, encapsulation ou enlèvement de matériaux en amianteciment sera :**

Inférieur ou égale à 120m<sup>2</sup> (rien)

Entre 121m<sup>2</sup> et 4999m<sup>2</sup> (classe 3)

Egale ou supérieure à 5000m<sup>2</sup> (classe 2)

